OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIEE CONJOINTEMENT PAR

Linamar GmbH

ET

Linamar Forging Holding GmbH
PRESENTEE PAR





COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LINAMAR GMBH ET LINAMAR FORGING HOLDING GMBH

TERMES DE L'OFFRE : 71,53 € par action Montupet (dividende attaché)

<u>DURÉE DE L'OFFRE</u>: Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.

Le présent communiqué est établi et diffusé par Linamar GmbH et Linamar Forging Holding GmbH conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2°et 231-28 du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de Montupet ne représenteraient pas, à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, plus de 5% du capital ou des droits de vote de Montupet, Linamar GmbH et Linamar Forging Holding GmbH se réservent la possibilité de mettre en œuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de l'annonce des résultats de l'offre publique d'achat par l'AMF ou, le cas échéant, de trois (3) mois suivant la clôture de l'offre publique d'achat, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Montupet non apportées à l'offre publique d'achat, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix par action Montupet proposé dans le cadre de l'offre publique d'achat, après ajustements, le cas échéant.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 8 décembre 2015 sur l'offre publique d'achat, apposé le visa n°15-618 en date du 8 décembre 2015 sur la note d'information établie par Linamar GmbH et Linamar Forging Holding GmbH relative à l'offre publique d'achat visant les actions de Montupet S.A (l' « **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Linamar GmbH et Linamar Forging Holding GmbH ont été déposées auprès de l'AMF le 8 décembre 2015 et mises à la disposition du public le même jour.

Ces informations ainsi que la note d'information visée par l'AMF sont disponibles sur les sites internet respectifs de l'AMF (www.amf-france.org) et de Linamar Corporation (www.linamar.com), et peuvent également être obtenues sans frais et sur simple demande auprès de :

Deutsche Bank
23-25 avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
France

Natixis 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités de l'Offre.

Relations avec les investisseurs

Pour de plus amples informations relatives à Linamar et ce communiqué, veuillez contacter :

Linda Hasenfratz, Tél: (+1) 519 836 7550

Ou contacter le numéro vert suivant : 0805 100 201

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans des pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une règlementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Linamar GmbH, Linamar Forging Holding GmbH et Linamar Corporation déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.